



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les sites d'importance communautaire proposés (SICp), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

IDENTIFICATION DU SITE **FR4312005**
APPELLATION DU SITE **Forêt de Chaux**

TABLE DES MATIERES

- [1. IDENTIFICATION DU SITE](#)
- [2. LOCALISATION DU SITE](#)
- [3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES](#)
- [4. DESCRIPTION DU SITE](#)
- [5. STATUT DE PROTECTION DU SITE](#)
- [6. GESTION DU SITE](#)
- [7. CARTE DU SITE](#)

1. IDENTIFICATION DU SITE

[Retour haut](#)

1.1 Type	1.2 Code du site
A	FR4312005

1.3 Appellation du site

Forêt de Chaux

1.4 Date de la première compilation

31/12/2001

1.5 Date d'actualisation

16/09/2014

1.6 Responsable

Nom / Organisation :	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - DGALN/DEB/SDEN/Bureau Natura 2000
Adresse :	Arche de la Défense - Paroi Sud 92055 La Défense Cedex
Courriel :	en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du premier arrêté (JO RF) :	25/04/2006
ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	23/03/2018
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS :	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036932125

Date de transmission à la Commission Européenne (Proposition de classement du site comme SIC) :	Pas de données
pSIC : Dernière évolution :	30/04/2006
SIC : Première publication au JO UE :	Pas de données
Dernière date de parution au JO UE (Confirmation de classement du site comme SIC) :	Pas de données
ZSC : Premier arrêté :	Pas de données
ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	Pas de données
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC :	Pas de données

2. LOCALISATION DU SITE

[Retour haut](#)

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude :5.66806°

Latitude :47.08722°

2.2 Superficie

22128 ha

2.3 Superficie marine

0 %

2.5 Code et dénomination de la région administrative

Code NUTS	Code INSEE	Région
FR43	43	Franche-Comté

2.6 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Pourcentage de couverture
39	Jura	93
25	Doubs	7

2.7 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Commune	Validée
25021	ARC-ET-SENANS	Oui
39026	AUGERANS	Oui
39048	BELMONT	Oui
39117	CHATELAY	Oui
39149	CHISSEY-SUR-LOUE	Oui
39172	COURTEFONTAINE	Oui
39198	DOLE	Oui
39205	ECLANS-NENON	Oui
39218	ETREPIGNEY	Oui
39220	FALLETANS	Oui
25253	FOURG	Oui
39235	FRAISANS	Oui
39249	GERMIGNEY	Oui
25336	LIESLE	Oui
39305	LOYE	Oui
39350	MONTBARREY	Oui
39400	OUR	Oui
39430	PLUMONT	Oui
39452	RANS	Oui
25502	ROSET-FLUANS	Oui
39498	SALANS	Oui
39502	SANTANS	Oui
39559	VIEILLE-LOYE	Oui

25616	VILLARS-SAINT-GEORGES	Oui
39573	VILLETTE-LES-DOLE	Oui

2.8 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

[Retour haut](#)

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats

Liste des habitats génériques

Aucune information disponible

Liste des habitats élémentaires

Aucune information disponible

PF :

pour les types d'habitats qui peuvent être présents à la fois sous une forme prioritaire et sous une forme non prioritaire (6210, 7130, 9430), il convient de porter la mention «x» dans la colonne «PF» pour indiquer qu'il s'agit de la forme prioritaire.

NP :

lorsqu'un type d'habitat n'existe plus sur le site, il convient de porter la mention «x» (facultatif).

Superficie couverte :

il est possible d'introduire des valeurs décimales.

Grottes :

pour les types d'habitats 8310 et 8330 (grottes), indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces

Espèce				Population présente sur le site						Évaluation du site						
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	B C D			A B C		
						Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.		
B	A224	Caprimulgus europaeus			r	2	10	i	P	M	C	C	C	C		
B	A229	Alcedo atthis			r	5	10	p	P	M	C	B	C	B		
B	A234	Picus canus		X	r	50	100	p	R	G	C	B	C	B		
B	A234	Picus canus			p	50	79	p	R	G	B	B	C	B		
B	A236	Dryocopus martius			p	40	100	p	P	G	C	B	C	B		
B	A238	Dendrocopos medius		X	r	700	1400	p	P	G	C	B	C	B		

B	A238	Dendrocopos medius			p	50	100	p	P	M	C	B	C	B
B	A246	Lullula arborea			r			i	R	DD	D			
B	A321	Ficedula albicollis		X	r			i	R	DD	D			
B	A338	Lanius collurio			r	40	80	p	P	G	C	B	C	B
B	A021	Botaurus stellaris		X	c			i	P	DD	D			
B	A030	Ciconia nigra			r	1	1	p	R	G	B	B	C	B
B	A030	Ciconia nigra			c			i	P	DD	D			
B	A031	Ciconia ciconia			c			i	P	DD	D			
B	A072	Pernis apivorus			r	40	80	p	P	G	C	B	C	B
B	A072	Pernis apivorus			p			i	P	DD	D			
B	A073	Milvus migrans			r	5	20	p	P	M	C	B	C	B
B	A074	Milvus milvus			r	1	5	p	P	M	C	B	C	B
B	A081	Circus aeruginosus		X	r			i	P	DD	D			
B	A081	Circus aeruginosus		X	c			i	P	DD	D			
B	A082	Circus cyaneus			r	0	5	p	P	M	C	B	C	B
B	A084	Circus pygargus			r	2	5	p		M	C	B	C	B
B	A092	Hieraetus pennatus		X	r	0	1	p	V	DD	D			
B	A094	Pandion haliaetus		X	c			i	R	DD	D			
B	A103	Falco peregrinus		X	r			i	P	DD	D			
B	A103	Falco peregrinus		X	c			i	P	DD	D			
B	A104	Bonasa bonasia			p			i	P	DD	D			

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

S :

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP :

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Type :

p = espèce résidente, r = reproduction, c = concentration, w = hivernage (pour les plantes et les espèces non migratrices, utiliser «espèce résidente»).

Unité :

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le portail de référence).

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :

C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente - à remplir si la qualité des données est insuffisante (DD) ou en complément des informations relatives à la taille de la population.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes (n'utiliser cette catégorie que s'il est impossible de fournir ne serait-ce qu'une estimation approximative de la taille de la population; en pareil cas, les champs correspondant à la taille de la population peuvent rester vides, mais le champ «Catégories du point de vue de l'abondance» doit être rempli).

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce					Population présente sur le site				Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories					
					Min	Max			IV	V	A	B	C	D	E	
-		Plecotus sp.		X			i	P							X	
A		Salamandra salamandra		X			i	P			X		X			
A		Triturus helveticus		X			i	P							X	
A		Bufo bufo		X			i	P			X		X			
A		Rana dalmatina		X			i	P			X		X			
A		Rana lessonae		X			i	P							X	
A		Rana ridibunda		X			i	P							X	
A		Rana temporaria		X			i	P			X		X			
A		Ichthyosaura alpestris		X			i	P							X	
A		Lissotriton vulgaris		X			i	P							X	
A		Pelophylax kl. esculentus		X			i	P							X	
B		Accipiter nisus													X	
B		Strix aluco													X	
B		Asio otus													X	

B		Jynx torquilla					i	P									
B		Turdus merula					i	P									X
B		Turdus viscivorus					i	P			X		X				
B		Phylloscopus bonelli						P					X				
B		Phylloscopus sibilatrix					i	P			X		X				
B		Muscicapa striata					i	P			X		X				
B		Carduelis cannabina					i	P			X		X				
B		Pyrrhula pyrrhula					i	P			X		X				
F		Leuciscus leuciscus		X			i	P			X						
F		Esox lucius		X			i	P			X						
F		Salmo trutta fario		X			i	P									X
I		Lopinga achine		X			i	P			X		X				
M		Erinaceus europaeus		X			i	P			X		X				
M		Nyctalus leisleri		X			i	P			X		X				
M		Pipistrellus pipistrellus		X			i	P			X		X				
M		Sciurus vulgaris		X			i	P			X		X				
M		Felis silvestris		X			i	P			X		X				
P		Hylocomium armoricum		X			i	P									X
P		Jungermannia pumila		X			i	P									X
P		Anthyllis montana		X			i	P									X
P		Carex depauperata		X			i	P									X

P		Carex pseudocyperus		X			i	P									X	
P		Cicendia filiformis		X			i	P										X
P		Hieracium scorzonerifolium		X			i	P										X
P		Illecebrum verticillatum		X			i	P										X
P		Inula helvetica		X			i	P										X
P		Logfia arvensis		X			i	P										X
P		Ludwigia palustris		X			i	P										X
P		Luzula forsteri		X			i	P										X
P		Orchis purpurea		X			i	P			X							
P		Osmunda regalis		X			i	P										X
P		Pedicularis sylvatica		X			i	P										X
P		Polystichum setiferum		X			i	P										X
P		Ruscus aculeatus		X			i	P										X
P		Sedum forsterianum		X			i	P										X
P		Thelypteris palustris		X			i	P										X
R		Anguis fragilis		X			i	P			X		X					
R		Lacerta agilis		X			i	P			X		X					
R		Lacerta bilineata		X			i	P										X

R		Podarcis muralis		X			i	P			X		X	
R		Hierophis viridiflavus		X			i	P			X		X	
R		Natrix natrix		X			i	P			X		X	
R		Zamenis longissimus		X			i	P			X		X	

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Code :

pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V, il y a lieu d'introduire, en plus du nom scientifique, le code indiqué sur le portail de référence.

S:

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP:

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Unit:

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le [portail de référence](#)).

Cat.:

catégories du point de vue de l'abondance: C = commune, R = rare, V = très rare, P = présente.

Motivation :IV, V:

annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»),

A:

liste rouge nationale ;

B:

espèce endémique ;

C:

conventions internationales ;

D:

autres raisons;

E:

liste nationale SCAP.

4. DESCRIPTION DU SITE

[Retour haut](#)

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2%
N16 : Forêts caducifoliées	90%
N17 : Forêts de résineux	5%

N19 : Forêts mixtes	1%
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2%
Pourcentage de couverture totale des habitats	100%

Autres caractéristiques du site

Forêts - Eaux courantes - Mares forestières

La forêt de Chaux a subi des travaux d'assainissement hydraulique dans les années 1950 à 1970. En particulier, la multiplication des fossés de drainage et la rectification systématique de tous les affluents temporaires se sont traduites par la réduction de la durée de leur hypodémie. Ainsi, pour exemple, les parties apicale et médiane de la Clauge s'assèchent désormais six mois par an alors que leur linéaire était encore hydrologiquement pérenne dans les années 1970. Des travaux de restauration ont été réalisés en 2007 et 2008 sur des affluents de la Clauge afin de reconstituer in fine une partie des réserves en eau du bassin versant. Ce programme a été poursuivi entre 2014 et 2019.

Des plantations résineuses, de chênes rouges, de robiniers et de peupliers représentent des menaces pour le massif. Tout comme l'intensification de la mécanisation qui peut avoir un impact sur les sols fragiles et les franchissements de cours d'eau.

L'élimination des arbres morts ou dépérissant représente également une menace pour les nombreuses espèces qui sont inféodées à ce type de microhabitats.

Les voies de circulation, souvent dépourvues de passages à faune, fragmentent le massif et engendrent une mortalité importante pour les populations d'amphibiens.

Par ailleurs, la forêt de Chaux est le lieu privilégié de diverses activités d'agrément.

Parmi les mesures de gestion et de préservation engagées, signalons la protection réglementaire (arrêté de protection de biotope) du gouffre du Creux à Pépé depuis novembre 1995 ainsi que son acquisition par le Fond de Dotation pour la Nature et les Chiroptères (FDNC).

Sur la Côte de Château-le-Bois, la maîtrise foncière vise à préserver les pelouses (actuellement 23 ha sont propriété du Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté). Cette acquisition doit être couplée avec le maintien des pratiques de fauche sans amendement et si besoin par conventionnement sur les propriétés voisines.

4.2 Qualité et importance

Le massif forestier de la forêt de Chaux se situe entre le Doubs et la Loue, à l'est de Dole, et s'étend jusqu'aux Salines royales d'Arc-et-Senans. Le massif fait près de 22000 ha d'un seul tenant, sur une longueur de plus de 26 km et une largeur de 12 km. Il comprend une forêt de 13000 ha, qui est la troisième forêt domaniale française par sa superficie. Elle est entourée d'une ceinture de bois communaux et de quelques propriétés privées.

Dans ce massif où de grandes superficies sont particulièrement propices à la présence d'oiseaux caractéristiques des forêts vieilles, vivent plusieurs espèces de pics, en particulier le Pic cendré, le Pic noir et le Pic mar. Les effectifs de ce dernier sont remarquables, puisque la forêt de Chaux en compte plus de 100 couples. De telles densités de populations sont particulièrement rares, moins de 10 zones comparables ayant été recensées sur le territoire national. Le Pic mar affectionne particulièrement les chênes, et les charmes, tandis que le Pic cendré creuse sa loge plutôt dans les vieux hêtres.

Bien qu'il ne soit pas d'intérêt européen, la présence du Torcol fourmilier peut également être soulignée, témoignant elle aussi de la richesse de la forêt de Chaux en insectes et de la préservation de vieux arbres au sein du massif.

Les coupes forestières (à Fourg, notamment) abritent d'autres espèces d'intérêt européen, telles que le Busard Saint-Martin, l'Engoulevent d'Europe ou encore la Pie-Grièche écorcheur. Le Busard et l'Engoulevent nichent directement au sol alors que la Pie-Grièche construit son nid dans des buissons épineux assez bas. La présence de ces trois espèces est donc directement liée aux parcelles forestières en régénération et aux milieux secs et semi-ouverts en lisière du Massif de Chaux, comme les coteaux de Liesle. La Pie-grièche et l'Engoulevent y trouvent aussi le couvert, leur régime alimentaire étant constitué d'insectes. Le Busard, lui, chasse ses proies surtout dans les prairies voisines.

D'autres rapaces d'intérêt communautaire, le Milan noir et le Milan royal, nichent sur le site et à proximité.

Enfin, il convient de signaler la présence de plusieurs espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale et inféodées à des milieux spécifiques : la gélinotte des bois dans les sous-bois touffus et les accrus* forestières ou le pouillot de Bonelli dans les boisements clairs bien exposés.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I
H	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		I

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A03	Fauche de prairies		I

Importance

: H = grande, M = moyenne, L = faible.

Pollution

: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

Intérieur / Extérieur

: I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	5%
Domaine communal	35%
Domaine privé de l'état	60%

4.5 Documentation

4.5.1 Documentation sur le site

4.5.2 Autre bibliographie relative au site

- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages (ISBN 10 : 2-912801-74-5 ISBN 13 : 978-2-912801-74-6, dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000 : le Docob type " prêt à remplir ". ATEN, Montpellier, 56 pages (dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L., PROFIT, A-F., BLANCHARD, O. (2008). Natura 2000 en Franche-Comté : quand l'Homme s'engage pour la Biodiversité ". CPIE Haut-Doubs, DIREN Franche-Comté, Besançon, 20 pages (dépôt légal : juin 2008).
- ONF, 2008 : Document d'objectifs de la ZPS n° FR4312005 "Forêt de Chaux" et du SIC n°FR4301317 "Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux" - Agence du Jura.
- PEREIRA V., 2008 - Réseau de mares de Liesle/Arc et Senans/Champagne sur Loue - Plan de gestion 2009-2010 - Programme régional d'actions en faveur des mares de Franche-Comté.
- JUSSYK F., 2010 - Etude des amphibiens sur le site Natura 2000 de la forêt de Chaux dans le cadre de l'animation du document d'objectifs. Communauté d'agglomération du grand Dole, DREAL Franche-Comté.
- JOVENIAUX A., CHEVILLARD S., (2006). Site natura 2000 Forêt de Chaux Zone de Protection Spéciale - inventaires ornithologiques. EPA, ONF, DIREN de Franche-Comté. 88p.

4.5.3 Site internet du site

Pas de données

5. STATUT DE PROTECTION DU SITE

[Retour haut](#)

5.1 Types de désignations aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
29	Réserve biologique	2%
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	5%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

6. GESTION DU SITE

[Retour haut](#)

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Adresse : 54, rue André Lebon BP 458
39109 DOLE CEDEX

Courriel : eric.chaput@grand-dole.fr ; adeline.franzoni@grand-dole.fr

6.2 Document d'objectifs:

Il existe un document d'objectifs en cours de validité :

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Nom :
		Lien : http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/docob_foret_chaux_cle2fbf4b.pdf
		Non, mais un plan de gestion est en préparation.
		Non

6.3 Mesures de conservation

Communauté d'Agglomération du Grand Dole Eric CHAPUT et Bastien PASCAL
Environnement / espaces naturels 54, rue André Lebon BP458 F-39109 Dole cedex
03 84 79 78 75
03 84 79 78 72
03 84 79 78 43
eric.chaput@grand-dole.fr
bastien.pascal@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

DOCOB réalisé

7. CARTE DU SITE

[Retour haut](#)

Echelle : 1/25000ème

Source : AUTRE

Détails :